



Locataires de mauvaise foi et squatteurs

Par **erardvero**, le **09/01/2009** à **21:56**

Bonsoir, voilà, je possède depuis mon divorce, une maison que je loue afin de pouvoir rembourser le prêt.

J'ai eu bien des déboires avec ma précédente locataire qui est partie en me laissant 3400 euros de loyer et 6000 euros de travaux. Bref, j'ai retrouvé des locataires dès le premier mois. Ils ont payé le loyer d'août et de septembre, mais depuis ils ne paient plus rien et ne donnent aucune explication. Ils n'ont pas payé le dépôt de garantie et ne m'ont pas fourni d'attestation d'assurance.

J'ai fait saisir leurs AL (jusqu'en juin car après il paraît que la CAF va tout couper), et j'ai mis un huissier sur l'affaire, mais je crois qu'il traîne beaucoup trop dans ce dossier. Il a déposé une injonction de payer et je ne sais quoi pour faire invalider le bail pour défaut d'assurance. Mais il a déjà perdu un mois sur ce coup là. Une fois le bail invalidé, puis-je leur envoyer une lettre d'expulsion, même si ça les fait bien rigoler, que puis-je faire ? Si la CAF coupe les AL je ne pourrai plus du tout rembourser le prêt. Que faire pour les faire partir très vite, à part les harceler et je ne crois même pas que ça les fera partir. Je précise que j'ai appris, mais trop tard, qu'ils se sont enfuis de leur précédent logement sans rendre les clés et avec 4 mois de loyer impayés. Je pense que ce sont des habitués de la chose.

Merci pour vos réponses, si vous avez connu une situation du même genre.

Véronique